TRENTE-TROISIÈME ANNÉE — N° 4 | Le numéro 5 centimes | MARDI 6 JANVIER 1903

Administration et Rédaction
18, GRAND'RUE
FRIBOURG (Suisse)

ABONNEMENTS

	Suisse Fr.	Etranger Fr.
Trois mois .	4 —	7 —
Six mois . .	6 50	13 —
Un an . . .	12 —	25 —

O. I. X. † M. V. X.

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

Annonces et réclames
Agence de publicité
HAASENSTEIN ET VOGLER

PRIX D'INSERTION

	Annonces (La Liberté)	Réclames (La Liberté)
Canton,	15 cent.	30 cent.
Suisse,	20 »	— »
Etranger,	25 »	— »

Epiphanie

Les personnes qui ont reçu le journal à l'essai et qui n'ont pas refusé le précédent numéro sont considérées comme abonnées.

L'ADMINISTRATION.

Nouvelles du jour

Hier, ont eu lieu en France, dans les départements de la première série, les élections pour le renouvellement d'un tiers du Sénat. Il y avait 98 sièges à pourvoir. Les résultats donnent 7 conservateurs réélus, 20 républicains progressistes ou libéraux, 15 républicains, 26 radicaux, 6 radicaux-socialistes.

Les résultats manquent encore pour la Guadeloupe et la Réunion, et il y a 20 ballottages.

M. Combes, président du Conseil, est réélu dans la Charente-Inférieure, et élu dans la Corse, où les principaux députés et conseillers généraux républicains avaient posé samedi sa candidature.

M. Rouvier, ministre des finances, député, est élu dans les Alpes-Maritimes.

M. Gabriel Hanotaux, ancien ministre des affaires étrangères, républicain-progressiste, a échoué dans l'Aisne.

M. Andrieux, nationaliste, est élu contre M. Allemand, radical, dans les Basses-Alpes. M. Francis Charmes, le bulletinier politique de la *Revue des Deux-Mondes*, est réélu dans le Cantal.

La journée d'hier a été, dans son ensemble, *un succès pour le parti ministériel*, mais beaucoup moins considérable que ne le faisaient prévoir les organes de la majorité.

***

M. Combes, pour prouver ses bons *sentiments en commençant l'année nouvelle*, a envoyé à diverses Congrégations françaises de femmes une circulaire leur annonçant qu'il ne présenterait pas la demande d'autorisation qu'elles avaient formulée et leur rappelant que tous ceux qui, sans être munis de l'autorisation, auront ouvert ou dirigé un établissement congréganiste, de quelque nature qu'il soit, que cet établissement appartienne à la Congrégation ou à des tiers, qu'il comprenne un ou plusieurs congréganistes, étaient passibles d'une amende de 16 à 5000 fr. et d'un emprisonnement de six jours à un an.

Les destinataires de cette circulaire ont reçu, en même temps, de l'administration préfectorale, notification d'avoir à se retirer *dans la huitaine*, sous peine de poursuites judiciaires.

Le refus d'autorisation s'adresse à toutes les œuvres qui constituent l'établissement visé.

C'est ainsi que M. Combes rend toujours plus brutale l'exécution d'une loi déjà inique par elle-même.

***

Au Maroc, la situation est sans changement. Bou-Hamara n'a pas encore attaqué la ville de Fez. Ses hordes sont probablement entravées dans leur marche par la saison des pluies qui a converti le moindre ruisseau en fleuve infranchissable. Mais, plus probablement encore, le chef des insurgés n'a pas réussi jusqu'ici à obtenir libre passage sur le territoire des tribus qui *campent entre Taza et Fez*.

Le Sultan Moulaï Abd-el-Aziz rassemble des troupes, et l'on peut s'attendre à une grande bataille qui se livrerait dans quelques jours, entre Taza et Fez.

Si le sort des armes est défavorable au Sultan, celui-ci s'enfuirait vers Rabat à l'Ouest, ou vers Marakesch au Sud, car la ville de Fez, située dans un bas-fond entre deux rangées de collines, est un mauvais point de défense.

Maintenant que la marche plutôt lente des événements a donné aux Européens, résidant au Maroc, le temps de gagner les côtes, il semble que les puissances laisseront la guerre civile marocaine suivre son cours. M. Silvela, chef du ministère espagnol, qui s'était d'abord prononcé pour une politique d'intervention, dit que l'Espagne s'abstiendra.

***

La réponse du président Castro contient une contre-proposition exprimant le désir que le conflit vénézuélien soit de préférence déféré à l'arbitrage d'un *autre président de République américaine*, à défaut de M. Roosevelt qui a refusé, plutôt que de recourir à la Cour de La Haye.

On croit que le général Castro aurait en vue, pour exercer le rôle d'arbitre, le président Porfirio Diaz, du Mexique.

Le Département d'Etat à Washington ne considère pas cette suggestion comme pouvant susciter de nouvelles difficultés. Il présume que le président Castro cherche à s'assurer les sympathies des autres gouvernements américains. En tout cas, à Washington, on n'appuie pas cette manœuvre.

Comme le motif dont s'était inspiré M. Roosevelt pour refuser de servir d'arbitre s'appliquait au même degré à tout autre Etat américain, le président des Etats-Unis repousse l'idée du président Castro. On peut donc, disent les avis de Washington, considérer cette idée comme en dehors du domaine des choses possibles et, à moins que le président Castro n'insiste d'une façon inat*tendue pour l'adoption de sa proposition*, on s'en tiendra à la proposition primitive de soumettre la question au Tribunal de La Haye.

Le secrétaire d'Etat, M. Hay, a déclaré à la réunion du cabinet qu'aucune des puissances européennes n'avait encore répondu à la dernière communication du président Castro. Il a ajouté qu'il ne doutait pas que les nouvelles négociations n'aboutissent à un accord.

***

A Caracas, la situation est devenue critique pour le gouvernement. La Banque *manque de ressources pour faire* face à la rentrée des billets et aux dépenses courantes; on craint qu'il ne faille recourir à un emprunt forcé qui frapperait les étrangers aussi bien que les nationaux.

***

Contrairement à ce qu'ont dit les journaux américains, l'Allemagne ne demande au président Castro aucune *réparation d'honneur*.

Elle pose seulement au gouvernement vénézuélien quatre conditions préalables qu'il devra remplir avant que le différend puisse être soumis à la Cour d'arbitrage de La Haye.

La première condition, c'est le payement ou la garantie de la somme de 1,700,000 fr. que le Vénézuéla est censé devoir à des nationaux allemands.

Les trois autres conditions demeurent encore secrètes.

L'Angleterre et l'Italie posent des conditions analogues.

***

Sous le titre le « Nouveau jeu de l'Angleterre », le *Novoie Vremia* de Saint-Pétersbourg publie un important article *dirigé contre la politique britannique*.

Le journal russe estime que le rapprochement qui s'est opéré dernièrement entre l'Italie et la Duplice a mis l'Angleterre dans le plus grand embarras. Ce rapprochement, en effet, porte un coup sérieux à la prépondérance britannique dans la Méditerranée. De plus, les travaux de fortifications auxquels a procédé la France à Bizerte et l'augmentation de la flotte russe de la mer Noire mettraient en cas de guerre la flotte anglaise en état d'infériorité.

Le *Novoie Vremia* ajoute que l'Angleterre, *maintenant isolée dans la Méditerranée*, cherche un appui du côté de l'Espagne. Elle intrigue activement dans ce pays, mais dans les cercles politiques et militaires seulement, car elle sent que les masses populaires lui sont *résolument hostiles*.

***

On confirme que, lors de sa visite à Sofia, le ministre Lamsdorff a plusieurs fois recommandé de la façon la plus énergique la cessation de toute agitation *révolutionnaire* de la part des Macédoniens et qu'il a fait de leur sagesse la condition de toute intervention de la Russie et de l'Autriche-Hongrie à Constantinople. D'autre part, un homme politique influent a répondu au comte Lamsdorff qu'aucun gouvernement bulgare, à quelque parti qu'il appartînt, ne serait en état de contenir le mouvement macédonien, aussi longtemps qu'aucune réforme effective ne serait pas venue améliorer la situation.

La Russie est ainsi forcée de produire sans retard sa panacée.

***

Au Sobranié bulgare, le ministre des finances Sarafof, répondant à une objection d'un député de l'opposition relative à une légère augmentation du budget de la guerre, a déclaré qu'il n'était pas improbable que le gouvernement demandât prochainement d'importants crédits militaires.

Et, tout de suite, l'on pense que la Bulgarie prend ses précautions en vue des événements qui pourraient se produire à propos de la Macédoine.

Le gouvernement de Sofia proteste qu'il s'agisse de rien de pareil, car, dit-il, la question macédonienne doit se régler pacifiquement.

Contre l'émiettement du sol

IV

En analysant la loi tessinoise sur les réunions parcellaires, nous avons envisagé le cas qui sera le plus fréquent, celui du remaniement des limites des propriétés provoqué par une demande collective du quart des propriétaires intéressés à l'opération. Mais le législateur tessinois était trop désireux de faciliter les réunions parcellaires, pour s'en tenir à ce seul cas. Il a donné au Conseil d'Etat le pouvoir de constituer un consortium par décret, à la demande d'un seul ou de plusieurs propriétaires, toutes les fois que la réunion des parcelles lui paraît exigée pour l'application d'autres lois d'intérêt général, ou lorsqu'il s'agit de terrains voisins de ceux dont le « remembrement » est poursuivi par un autre consortium subsidié par le canton ou par la Confédération.

Le consortium décrété par le Conseil d'Etat fonctionnera dans les mêmes conditions et avec la même procédure *que les consortiums résultant de l'entente* entre propriétaires; l'autorité exécutive pourra intervenir et forcer la main aux intéressés, chaque fois que ceux-ci tenteraient de contrecarrer la marche des opérations.

Ce n'est pas tout encore.

Le chapitre III de la loi confère aux bourgeoisies et aux Communes, dans les localités où s'exerce la vaine pâture du bétail, le droit d'exproprier tous les fonds, ainsi que les étables, compris dans une zone déterminée, qu'il s'agirait de bonifier. On en excepte cependant les fonds clos, ainsi que ceux dont la superficie dépasse un hectare.

Pour obtenir le droit d'exproprier, les Communes et les bourgeoisies devront s'engager : *a)* à améliorer les terrains en les débarrassant des végétations sans *valeur, en assainissant autant que* possible les parties marécageuses, en pratiquant les reboisements nécessaires, en construisant, là où il y a utilité, des étables et en consolidant les étables existantes qui en auraient besoin; *b)* à revendre les terrains, de préférence aux précédents propriétaires, après avoir procédé à une nouvelle division plus rationnelle du sol, et en réservant, en certains cas, à la Commune ou à la bourgeoisie, les forêts et les parties dont l'usage collectif servirait à l'avantage général.

En outre, une bourgeoisie peut en tout temps exproprier les étables sur les terrains qui lui appartiennent, dans le but de procéder à une nouvelle et meilleure distribution de ces terrains.

Enfin, la loi prévoit, à son chapitre IV, le cas où un propriétaire aurait grand intérêt à faire l'échange d'une partie de son terrain avec du terrain d'une propriété contiguë. La loi accorde à ce propriétaire le droit d'exiger l'échange, lorsque l'opération ne doit pas porter sur une contenance de plus de 7 ares (700 mètres carrés).

Sont cependant exceptés de l'échange obligatoire : *a)* les jardins potagers ou d'agrément qui touchent à une maison d'habitation ou qui en sont dans un voisinage très rapproché; *b)* les fonds dépendant de maisons d'habitation, d'étables et d'autres constructions, ou dans leur voisinage immédiat; *c)* les fonds compris dans un plan régulateur et ceux qui ont des chances très grandes d'acquérir un surcroît de valeur comme terrains à bâtir.

Celui qui demande l'échange est obligé d'offrir un autre terrain, autant que possible de la même nature et dans le voisinage le plus rapproché. Celui à qui l'offre est faite peut réclamer, comme étant mieux à sa convenance, un autre terrain réunissant les conditions déjà indiquées de nature et de situation; il peut aussi exiger le payement en argent; en ce cas, le chiffre de la taxe officielle est élevé d'un cinquième.

Comme, au Tessin, toutes les Communes ne sont pas cadastrées, ni tous les terrains taxés, la loi a dû suppléer à cette lacune, en réglant la question par voie d'expertise, faite d'abord par un employé communal, puis, par un employé du district.

Le législateur a pris diverses décisions qui ont pour but de réduire autant que possible les frais du remaniement des propriétés rurales, qu'il s'agisse des réunions parcellaires ou des échanges de terrains contigus. *Tous les actes* relatifs à ces opérations sont exempts du droit de timbre; les publications dans la *Feuille officielle* sont gratuites; les mutations d'hypothèques ne se payent que 20 centimes la page. Enfin, l'Etat *accorde aux réunions parcellaires* un subside égal au 25 % de la dépense. Le Conseil d'Etat proposait d'allouer le 20 %; le Grand Conseil a trouvé bon d'élever ce subside jusqu'au 25 %, afin de bien marquer l'intérêt qu'il porte aux *raggruppamenti*. Cependant, le montant total des subsides ne pourra pas dépasser 6000 fr. annuellement.

En outre du subside, des primes de 200 à 2000 fr. chacune seront accordées aux *raggruppamenti* exécutés dans le cours des quatre années qui suivront l'entrée en vigueur de la loi. Le total de ces primes ne pourra toutefois pas dépasser 10,000 francs.

Si nous avons donné une étendue inusitée à l'analyse de la loi tessinoise, c'est parce que l'idée des réunions parcellaires n'a pas encore fait son chemin dans la Suisse française. Il importait donc d'exposer avec quelques détails la manière dont cette idée va être réalisée dans un canton romand. Le législateur tessinois s'est inspiré des lois sur la matière édictées en Allemagne et dans *des cantons de la Suisse allemande*; mais il ne les a pas traduites servilement. Il les a adaptées à un milieu différent du milieu allemand et qui se rapproche, par quelques côtés, de notre propre organisation cultura le.

Plusieurs de nos lecteurs auront trouvé que la loi tessinoise prend de grandes libertés vis-à-vis de la propriété privée. Ce n'est pourtant pas une loi socialiste, car elle a été votée par les représentants de tous les partis, y compris le parti conservateur.

Mais on n'a plus aujourd'hui, pour le droit de propriété, le culte exagéré et quelque peu superstitieux pratiqué pendant le XIXe siècle, en France principalement. Les études sociales ont, en ces dernières années, sensiblement atténué les principes inflexibles du droit romain, ceux que Napoléon avait fait entrer dans son Code. La propriété en général, et surtout la propriété territoriale, n'existe pas pour la seule utitité des possesseurs; elle a sa raison d'être dans *le bien général de la société. C'est même* là sa justification théorique et doctrinale contre le socialisme. Par conséquent, l'utilité sociale doit prévaloir sur les considérations d'ordre purement privé. Par ce détour, on se retrouve en présence de l'enseignement traditionnel de l'Eglise catholique, qui étend à toute la communauté les avantages de la propriété, dont elle laisse les titres à un petit nombre.

Ces idées semblent avoir conquis l'opinion publique au Tessin, où l'on vit dans une atmosphère intellectuelle qui vient de l'Italie. En Italie, la doctrine est plus catholique qu'ailleurs, même sur le terrain juridique et économique. L'opinion française reste encore quelque peu réfractaire, jusque dans des milieux qui se croient affranchis des idées anciennes. Ainsi s'explique l'insuccès absolu des tentatives faites, en dehors de la Lorraine, pour réaliser l'idée des réunions parcellaires, malgré la propagande de l'Ecole, très conservatrice, de la Paix sociale. Nous craignons un sort pareil à l'idée des remaniements territoriaux, dans plusieurs cantons de la Suisse française.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Décès

Le premier janvier a été une tragique journée pour la paroisse de Vitznau (Lucerne). Ce jour-là, à l'office du matin, M. le curé Bœttig venait de prononcer le sermon; il était descendu depuis quelques instants de la chaire, quand tout à coup il s'affaissa, foudroyé par une embolie.

M. le curé Bœttig desservait la paroisse de Vitznau depuis 1889; il avait fait plusieurs voyages en Palestine, qu'il a racontés dans des feuilletons d'une facture très littéraire.

A Saint-Gall

La ville de Saint-Gall a été inondée, il y a *quelques jours, d'un pamphlet*, qui avait été mis clandestinement à la poste pendant la nuit, et qui renfermait de grossiers outrages à l'adresse de la religion catholique. Ce pamphlet, intitulé : Pamphlet pour la destruction de la religion chrétienne, était hectographié et signé des initiales du président d'une certaine Société de la religion du XXe siècle.

La police a été avisée et elle tient l'un des auteurs de l'ignoble écrit.

Décanats valaisans

M. le chanoine Frossard, Prieur de la grande paroisse de Martigny, vient d'être nommé doyen de la conférence du décanat de ce nom, et M. le professeur de Preux, doyen de la conférence de Sion.

Les Anglais et la persécution religieuse en France

Dans un article très sévère intitulé « La justice jacobine à Paris, » le *Saturday Review*, recueil souvent honoré de la collaboration de lord Salisbury, condamne avec indignation l'expulsion des religieux en général, et en particulier celle des Passionnistes anglais de l'avenue Hoche. Il dit que cet acte de violence inique est de nature à soulever des complications diplomatiques. Un autre organe de l'anglicanisme, le *Guardian*, consacre aussi un article vengeur à ce qu'il appe'le « le triomphe du fanatisme libre-penseur. »

ÉTRANGER

Les événements du Maroc

Renseignements de Melilla

On mande de Melilla (possession espagnole à l'Est de Tanger) :

Le gouverneur de la population marocaine des alentours de la ville est parti pour Fez sur l'ordre du Sultan.

Le correspondant du *Liberal* a interviewé deux ministres qui estiment que la situation a empiré.

Ils confirment que le combat de Taza fut désastreux pour les troupes impériales, qui sont complètement indisciplinées.

Le général du Sultan, Hac Ali Susi est revenu à Fez grièvement blessé.

A Fez

Si Fez est véritablement et étroitement cernée, elle ne pourra pas se défendre longtemps. Le détournement de l'aqueduc ne signifie rien du tout, car de nombreuses branches de la rivière Fez coulent à travers la ville, où, d'ailleurs, il y beaucoup d'eau partout. Du reste, les Européens qui désirent boire de bonne eau ne se servent ni de l'eau de la rivière ni de celle de l'aqueduc, mais en envoient chercher dans l'une ou l'autre des mosquées dont quelques-unes ont des puits excellents.

Mais la ville serait très difficile à défendre, car quoiqu'elle soit entourée par un mur, Fez a une forme irrégulière et s'étend sur environ 2 kilomètres du Nord au Sud et 5 kilomètres de l'Est à l'Ouest. L'entrée et la sortie ne peuvent s'effectuer que par certaines portes. La ville est située dans un bas-fond, entre deux rangées de collines, et une force ennemie de quelque importance peut facilement en approcher. Il ne faut pas non plus compter sur l'armée qui, on le craint, se débanderait complètement si elle était un peu serrée de près, quoique le caïd Mac Lean, son lieutenant, M. de Verdon ex-yeoman d'Australie et ses trois sergents instructeurs aient fait tout ce qu'on leur avait permis pour exercer la garde spéciale du Sultan.

La colonie française se compose vraisemblablement de cinq personnes et il y a généralement deux ou trois officiers italiens occupés à l'arsenal.

Les consulats français et anglais sont isolés à quelque distance, et il est probable qu'*au cas où la ville serait prise par les* rebelles, le consulat anglais et la maison du docteur de Verdon qui est à côté deviendraient la forteresse où se réfugieraient les Européens.

Là, on ne manque pas d'eau, et si l'on a assez de provisions, une bonne fusillade sera suffisante pour permettre aux défenseurs de tenir en échec la force assaillante.

On peut ajouter que le vice-consulat de France, à Fez, est géré par M. Gaillard, drogman de deuxième classe. La colonie anglaise se compose du vice-consul britannique, M. J. Macleod et de son secrétaire M. Hastings, du docteur E. S. de Verdon, frère de l'ex-yeoman, d'un photographe, un mécanicien, un électricien, un jardinier, un maréchal-ferrant et trois sergents instructeurs, et un troisième frère de Verdon qui est aide de camp du caïd Mac Lean.

A Madrid

Le bruit court qu'un diplomate étranger, accrédité à Madrid, aurait reçu un télégramme de Tanger, disant que la situation du Sultan est excessivement critique.

Les Israélites de Fez, qui sont plus de 10,000, ayant été, de la part des ministres du Sultan, l'objet de grandes injustices et de cruautés, seraient disposés à donner leur appui au prétendant.

Le même télégramme ajouterait qu'on craint des désordres à Fez.

Le *Liberal* de Madrid se fait l'écho de bruits qui lui viennent de source particulière et suivant lesquels le prétendant serait entré à Fez, où il aurait reçu un bon accueil.

A Tanger

On mande de Tanger aux journaux espagnols :

Les bureaux de poste ne garantissent plus la remise des plis recommandés.

On télégraphie de Tanger au *Daily Mail* que l'insurrection prend le caractère d'une guerre nettement antichrétienne; les rebelles prêchent l'expulsion des Européens et les passions fanatiques se donnent libre cours

Le Sultan est encore enfermé dans Fez; il a mandé dans son palais les notables de la ville et les a exhortés à se ranger loyalement à ses côtés.

Les troupes étaient prêtes à sortir de Fez pour combattre des bandes d'éclaireurs et de pillards qui venaient insulter les soldats jusque sous les murs de la ville. La sortie a été contremandée.

On télégraphie de Tanger au *Morning Leader* que Bou-Hamara a surpris et fait décapiter un détachement de soldats réguliers en route pour Fez. Il a fait enfermer *les têtes des soldats dans des sacs pleins de* sel et les a fait déposer devant une porte de la ville, à l'adresse du Sultan.

Origines corses du Sultan du Maroc

On lit dans un journal provençal :

Une chose dont beaucoup de gens ne se doutent pas, c'est que le Sultan du Maroc a du sang français dans les veines. Moulaï-Abd-el-Aziz descend, en effet, d'une jeune fille de Calvi.

Davia Franceschini avait été capturée en 1792 par des pirates barbaresques, sur les côtes de la Corse. Elle atteignait à peine son douzième printemps quand on la vendit, à Fez, à un ministre de la cour. D'esprit très délié et surtout fort habile à marier les couleurs des soies, elle avait été offerte ultérieurement au *Sultan du Maroc.*

Il eut d'elle un fils qui devint à son tour Sultan.

AFFAIRE HUMBERT

Le bénéficiaire de la prime

Le bénéficiaire de la prime de 25,000 fr. accordée par le gouvernement français à la personne *dont les indications ont fait* arrêter la famille Humbert, est M. Cotarello, avocat à Madrid, membre de l'Académie royale espagnole. M. Cotarello habitait dans la même maison qus les Humbert, rue Ferraz, à l'étage supérieur.

Cette nouvelle est confirmée par le *Heraldo,* de Madrid. Ce journal publie une lettre de M. Cotarello, qui déclare être réellement l'auteur de la lettre envoyée à l'ambassadeur de France sur la résidence des Humbert. Voici une analyse de la lettre publiée par le *Heraldo :*

M. Cotarello voulut voir M. Patenôtre, *ambassadeur de France à Madrid,* mais il ne put y parvenir et il écrivit sa lettre sans signer, résolu à remettre aux pauvres de son quartier l'argent offert par le gouvernement français. Il assure qu'il donnera une bonne partie de la somme aux agents qui ont opéré la capture des escrocs et une autre au veilleur de nuit qui aida aux perquisitions et empêcha la police, troublée au premier moment, d'arrêter M. Cotarello et sa famille au lieu des Humbert. Enfin, le reliquat sera remis au Comité des Dames bienfaisantes de Madrid, avec prière de secourir de préférence les pauvres du quartier.

M. Cotarello dit que des centaines de familles se trouvent aujourd'hui dans la misère pour avoir confié leurs économies à ces escrocs, et il ajoute :

Je ne veux pas intervenir de nouveau dans cette affaire ; mais, si elle se reproduisait cent fois, je réitérerais cent fois, car je n'ai jamais voulu être un auxiliaire des voleurs.

La dénonciation faite par l'avocat Cotarello cause une certaine agtiation en Espagne, dans les milieux littéraires. Un homme de lettres, M. Gomez Carillo, a donné sa démission de membre de l'Académie royale parce que l'avocat Cotarello en fait partie.

Le roi de Saxe

Une légère amélioration s'est produite dans l'état du roi Georges. Il a manifesté le désir de voir sa fille, la princesse Marie-Josèphe, mariée à l'archiduc Othon.

M. Chamberlain dans l'Afrique du Sud

Un télégramme de Ladysmith annonce que M. Chamberlain a visité le champ de bataille de Spion's kop et qu'il a manifesté une vive émotion devant les nombreuses tombes des soldats anglais.

Mort de M. Saredo

Le sénateur italien Saredo, l'auteur de la fameuse enquête sur les abus municipaux de Naples, vient de mourir. Il est né à Savone en 1832. Après de brillantes études à l'Université de Turin, il avait débuté en collaboration à un petit journal humoristique de Turin, *le Fischietto.* Il se tourna ensuite vers l'enseignement.

En Finlande

Suivant la *Finlandskaya Gazeta,* on commence à introduire sur les lignes ferrées de la Finlande les inscriptions en langue russe. Jusqu'ici, les inscriptions avaient été bilingues en suédois et en finnois.

Le conflit vénézuélien

Les Allemands ont occupé sans opposition les douanes de Puerto-Caballo.

Une dépêche de Caracas dit que la population de Puerto-Cabello s'est barricadée dans les rues et les maisons au moment du *débarquement des marins allemands du Vineta* Elle s'est rassurée lorsqu'au bout de quelque temps elle les a vus se rembarquer.

Les révolutionnaires sont dans le voisinage de Puerto-Cabello.

A Marseille

Le Conseil général des Bouches-du-Rhône, dans une séance extraordinaire, a voté 50,000 fr. pour permettre un essai immédiat de la désinfection à l'Hôtel-Dieu de Marseille.

Le vote a été émis avec cette restriction que *la Caisse du Département* n'aura à fournir ce crédit que si le décret relatif à cette désinfection ne met pas la Municipalité en demeure de pourvoir à toutes les dépenses.

Cette question a soulevé de violents discours, aussi bien de la part des socialistes que des membres modérés du Conseil.

Des injures ont été échangées entre MM. Flaissières et David, d'une part, et *Dechavanne,* de l'autre.

L'assistance était fort houleuse et a manifesté à différentes reprises pour ou contre les orateurs.

En Macédoine

On annonce qu'un combat acharné a eu lieu ces jours derniers à Drénovo, dans le district de Monastir, entre une bande bulgare qui était descendue des montagnes, et un détachement turc formé de réguliers et de gendarmes.

Les Bulgares, qui s'étaient solidement barricadés dans une maison et qui étaient appuyés par les habitants du village, ont opposé une résistance désespérée. Les Turcs, qui n'avaient pas d'artillerie, furent obligés de donner plusieurs assauts qui leur coûtèrent une vingtaine de tués ou blessés.

Ils se décidèrent à mettre le feu aux maisons voisines. *Pour n'être pas brûlés* vifs, les Bulgares furent forcés de sortir de leur retraite; mais, grâce à l'appui des habitants, ils parvinrent à s'échapper en emportant leurs blessés. Leurs pertes ont été également très sensibles.

Comme on le voit, la lutte n'aura pas cessé un instant malgré les rigueurs de l'hiver et on appréhende maintenant que, d'ici trois mois, la véritable guerre ne commence avec une extrême violence. Les membres du Comité Sarafof déclarent qu'ils n'ont plus une grande confiance dans le voyage du comte Lamsdorff et qu'ils agiront eux-mêmes pour délivrer leurs frères.

On signale des engagements meurtriers entre des bandes et des troupes régulières à Brezovo, dans le vilayet de Monastir. L'agitation gagne les vilayets de Salonique et de Kossovo.

Echos de partout

LA SÉRIE DE CINQ

Le *Temps* se lamente, et avec raison, sur les dangers de l'abus de l'alcool, et il signale une ville en Normandie où certains établissements servent la série suivante pour 30 ou 40 centimes :

Un café, un premier verre que l'on mélange à la tasse pleine pour faire le *gloria;* puis, un second petit verre, avec lequel on remplit la tasse après l'avoir vidée à moitié, c'est le *pousse-café;* un troisième petit verre sert à ramasser les dernières gouttes des premiers mélanges, c'est la *rincette* ; le quatrième achève le nettoyage, c'est la *surrincette;* enfin, on prend le cinquième et dernier petit verre pour noyer le chagrin de voir le café fini, et c'est la *consolation.*

LES MÉDECINS D'EDOUARD VII

Le pauvre a la santé,
Le riche a les remèdes.

dit un vieil adage.

En ce cas, Edouard VII ne doit manquer ni de lavements ni de sinapismes, car la *Gazette officielle* de Londres déclare que *trente-trois* médecins surveillent quotidiennement sa précieuse personne, puisqu'ils sont inscrits comme médecins de la cour.

Ajoutez à cela cinq Diafoirus extraordinaires...

Faut-il qu'il soit robuste, Edouard VII, pour résister aux assauts d'un pareil entourage !

OS VIVANT ET OS MORT

Le professeur Cornil a présenté à l'Académie de médecine à Paris, au nom du docteur Paul Coudray et au sien, un mémoire dans le lequel ils ont étudié expérimentalement ce que devient une parcelle d'os vivant enlevée et immédiatement réimplantée. La doctrine ancienne d'après laquelle cette portion d'os continuerait à vivre est erronée. Il est certain que l'os vivant remis en place subit une résorption progressive et disparaît entre trois et six mois, tandis qu'il est remplacé par une formation osseuse nouvelle.

Cette néoformation osseuse est beaucoup plus rapide et plus complète que celle que l'on observe à la suite de *l'implantation de l'os* mort, au sujet de laquelle les auteurs publieront un très prochain mémoire. L'expérimentation indique donc que, lorsqu'il s'agit de remplacer une perte de substance osseuse chez l'homme, il n'est pas indifférent de se servir d'os vivant ou d'os mort, contrairement à l'opinion que tenfraient à accréditer certaiffs travaux.

UN NID DE SOURIS

Il y a un an environ, des voleurs restés inconnus enlevèrent une somme de 500 francs en billets de banque, d'une armoire de l'habitation d'un jardinier demeurant en face du cimetière de Berchem-Anvers (Belgique).

Les recherches faites par la police ne donnèrent aucun *résultat. Le jardinier avait donc* fait son deuil de ces 500 francs quand, l'autre jour, son chien se mit à gratter fiévreusement la terre sous son chenil. Au commencement, on n'y donna aucune attention. Il y a trois jours, le chien, en creusant un nouveau trou, avait mis à nu un nid de souris. Dans ce nid, le jardinier remarqua, on devine avec quelle stupéfaction, des débris rongés de billets de banque.

Le jardinier a réuni soigneusement les morceaux retrouvés, et il a présenté ceux-ci à la Banque nationale à Anvers, où la plus grande partie de la somme lui a été restituée. Quelques billets manquaient.

LA CHAMBRE HELLÉNIQUE

Un journal d'Athènes publie la statistique, par professions, des députés élus au scrutin décembre. Sur 234 membres de la nouvelle législature, on compte 109 avocats, ce qui est coquet, *38 officiers* — on se bat *parfois dans* l'enceinte législative — 11 médecins, — pour soigner les blessés — 39 rentiers, 21 banquiers et industriels, 2 négociants, 2 professeurs, 1 ingénieur.

Le numéro 234 n'est qu'un vulgaire poète qui sera bien déclassé dans ce méli-mélo.

MOT DE LA FIN

Sur le boulevard, à Paris :

Une dame, déjà âgée, *s'adressant à un cocher :*

— Cocher, êtes-vous libre ?

Le cocher, facétieux :

— Oui ; mais ce n'est pas une raison pour penser que je vais vous demander votre main.

CONFÉDÉRATION

Au Tessin. — Le Conseil d'Etat du Tessin soumet au Grand Conseil un projet permettant à la Société Krebs et Cie de transporter en Lombardie 7000 des 14,000 chevaux de force qu'elle tire du lac Ritom. Pour chaque cheval exporté, la Société payera à l'Etat du Tessin un droit de concession de 6 fr., plus une redevance annuelle du même montant et 2 cent. par cheval et par kilomètre de câble.

Nominations militaires. — Le Département militaire cantonal valaisan a confié le commandement du bat. 12 (fusiliers) à M. le major Georges de Cocatrix, à Saint-Maurice, *et celui du bat. 88* à M. *le major Jos* de Stockalper, à Brigue.

Aveux et désaveux

Dans une conversation avec le rédacteur du journal *Die Zeit,* la princesse Louise a confirmé, en l'accentuant, son précédent démenti au sujet des torts imputés à son époux, le prince royal de Saxe.

— Mon mari, a-t-elle déclaré, ne m'a jamais maltraitée. Je vous en prie, notez bien cela textuellement. Mon mari a toujours été bon pour moi... S'il m'a trompée ? Tout ce que l'on raconte à ce sujet est faux. On invente des excuses à mon profit. Je m'en passe. Je ne cherche pas à accuser les autres pour me justifier. J'ai fait ce que j'ai fait, et voilà.

Parmi les complaisants de la princesse, le *Confédéré* de Fribourg ne voudra pas être en reste de loyauté avec son héroïne et il tiendra sans doute à réhabiliter le prince héritier de Saxe, sur lequel il a fait peser d'odieuses accusations.

---

58 FEUILLETON DE LA *LIBERTÉ*

Madame Lambelle

PAR

Gustave TOUDOUZE

Madame Lambelle avait relu deux fois la lettre, comme si elle eût voulu s'en pénétrer, et, maintenant, les bras pendants, clouée à sa place, elle regardait d'un œil fixe la jeune fille agenouillée devant elle, sans même paraître la voir.

Elle assistait de nouveau au drame lamentable passé vingt-trois ans auparavant, revoyant son mari si gai, si heureux, puis tout à coup le deuil qui s'abattait sur la maison, l'enterrement, le chant des prêtres ! Tout passa en quelques secondes devant elle avec l'implacable *netteté de l'ineffaçable vision que les* larmes, les années de souffrances, les rêveries douloureuses et obstinées, ont lentement *gravée pour toujours dans le cerveau et dans* le cœur. Elle put se rendre compte en ce moment de l'acuité d'une pareille douleur, qui venait la traverser après tant d'années, sans que rien de ce qui avait semblé l'adoucir et la calmer l'eût complètement effacée ! Elle s'était pourtant bien crue débarrassée du cauchemar qui la hantait autrefois lorsqu'elle ne savait pas : rien ne lui faisait soupçonner l'existence de cette enfant. Et voilà que le lugubre passé revenait, se dressant subitement devant elle ; voilà que son enfant, le fils du mort dormant là-bas, avait choisi pour femme celle-là même dont elle s'était crue à jamais délivrée, celle que son cœur, si généreux, si bon en toute autre circonstance, se refusait à comprendre, à admettre !

Alors, dans le désordre de la pensée, sous le coup de cette idée blessante et insupportable, une plainte brusque, involontaire, ou plutôt un cri de colère *irraisonnés, jaillit de ses lèvres :*

« L'enfant qui a tué mon mari !

— Moi ! moi ! »

Madeleine avait redressé la tête, comme sous un coup de fouet immérité.

Lentement elle se mit sur ses pieds, haletante, portant avec un désespoir fou ses mains à sa tête pour y arrêter l'élan de sa pensée, pour se défendre de comprendre. Mais la lumière pénétrait malgré tout ; elle voyait, elle comprenait tout ce qu'elle ignorait encore, tout ce qu'elle n'avait pas compris autrefois.

Ses yeux, noyés de pleurs, se fixèrent sur Madame Lambelle avec une telle expression de désespoir et de reproche qu'un sentiment nouveau remua le cœur de la veuve.

Voyant Madeleine chanceler, Madame Lambelle s'élança vers elle, épouvantée de ce que la douleur lui avait fait dire, honteuse d'avoir *cédé à un mouvement irréfléchi, à une* violence injuste :

« Oh ! pauvre orpheline ! mon enfant ! ma *fille !* »

Elle la serrait dans ses bras, la couvrant de baisers, car peu à peu elle avait reconnu la cruelle injustice de ses paroles. Etait-ce donc la faute de cette innocente ? Pouvait-on l'accuser d'un pareil malheur, d'un accident ?

Madeleine se laissait faire, presque inconsciente, ne pleurant plus et répétant seulement d'une manière convulsive :

« Moi ! moi ! »

Elle ne savait rien. Jamais sa mère ne lui avait parlé des épouvantables circonstances dans lesquelles Charles Lambelle sacrifia sa vie ; elle ne lui avait jamais révélé toutes les raisons graves qui séparaient les deux membres de la même famille. Elle croyait donc que rien de bien sérieux n'existait entre le frère et la sœur, que celle-ci avait été la plus coupable, l'unique coupable peut-être, mais que le pardon pouvait arriver un jour.

Elle voulait même mettre dans sa révélation une délicatesse touchante, faire pardonner les fautes inconnues de la mère par les qualités de la fille. C'était pour cela qu'elle ne s'était pas fait connaître plus tôt, que depuis trois ans elle cachait cette lettre suprême, dans laquelle Berthe implorait une dernière fois sa belle-sœur, lui écrivant du grabat où elle mourait épuisée, non plus pour elle, mais pour lui recommander son enfant, pour la supplier de sauver cette orpheline, qui n'aurait au monde que sa tante pour l'aider.

Madeleine avait donc cherché d'abord à mériter, sans se faire connaître, l'estime de Madame Lambelle et son affection. L'amour de son cousin, venant se mêler à cette innocente tromperie, l'avait aggravée à ses yeux, mais sans lui donner cependant les proportions d'un crime. D'un mot, la veuve avait bouleversé tout cela, et *la désolante vérité s'étalait sous les* yeux de la jeune fille.

Pas plus que Gaston lui-même, elle n'avait *eu connaissance de ce fait particulier de sa* première enfance de l'obscur dévouement du médecin.

Le jeune homme avait bien souvent entendu parler du sacrifice de son père, mort en sauvant un enfant du croup ; mais jamais sa mère ne lui révéla que cette enfant était sa cousine Madeleine, ne voulant pas étendre à la descendante une haine de famille. Berthe Demoissec, poussée par un autre sentiment, l'orgueil, le dédain profond de tout ce qui touchait sa belle-sœur, par un peu de remords peut-être, également à sa fille la manière dont était mort cet oncle qu'elle ne connaissait pas.

Et brutalement, sans précaution, Madame Lambelle laissait échapper le triste secret devant les deux enfants auxquels on l'avait si longtemps et si soigneusement caché.

Aussi y eut-il en elle un revirement aussi brusque que l'avait été son mouvement de colère et de désespoir. Cette innocente enfant était de sa famille, du sang de son mari ; elle ne pouvait l'accabler après cette longue suite de malheurs qui, écrasant la coupable et la faisant mourir misérable et repentante, avait pour ainsi dire vengé la mémoire de Charles Lambelle. De plus, la jeune fille ne pouvait pas être responsable des fautes de ses parents, Madame Lambelle eut donc honte de ce qu'elle avait éprouvé, de son apostrophe cruelle et immérités, et *soudain son cœur, débarrassé de* de toute mauvaise pensée, de toute amertume, s'ouvrit à un sentiment de bienveillance et de tendresse infinies. Il lui sembla qu'elle ne se montrerait jamais assez bonne pour pouvoir faire oublier à sa nièce ce qu'elle lui avait dit : elle était prête à tout comprendre, à tout accepter.

Madeleine, anéantie, n'ayant plus même la force de pleurer, regardait devant elle sans voir, pendant que Gaston la contemplait avec une douloureuse extase, tout tremblant, ne sachant rien de précis, bouleversé par cette terrible douleur. Madame Lambelle embrassait éperdument la pauvre fille, essayant de la rappeler au sentiment à force de caresses, affolée par les paroles qu'elle venait de prononcer si imprudemment, demandant même pardon à celle qui l'implorait un instant auparavant :

« Madeleine ! Madeleine ! je vous en prie : *ne* m'en veuillez pas ! J'ai tant pleuré, j'ai tant souffert ! Le coup était si rude, si inattendu !

La jeune fille se taisait toujours. On sentait qu'une horrible souffrance serrait la gorge de la malheureuse enfant, devant laquelle s'était tout à coup dressée cette lugubre image, son oncle mort en la sauvant, son existence conservée au prix de la vie du père de Gaston ! Jamais elle n'aurait pu imaginer une complication plus épouvantable, une plus affreuse barrière entre elle et celui qu'elle aimait.

L'architecte contemplait le groupe désolé formé par les deux femmes qu'il adorait entre toutes, sa mère, la fiancée choisie par son cœur, se demandant ce que voulaient dire cette navrante douleur, ces cris désespérés. Madeleine détournait les yeux, n'osant plus le regarder, n'ayant presque plus connaissance de ce qu'elle faisait, de ce qui se passait autour d'elle.

Mais Madame Lambelle s'arrachant enfin à sa prostration, lui releva la tête, plongeant ses *yeux dans ceux de sa nièce :*

« Madeleine, mon enfant ! avez-vous pu croire, as-tu pu croire que je voulais te blesser, te reprocher une chose que tu ignorais même et que j'étais folle de te faire connaître !

— Ma tante ! oh ! vous êtes bonne, trop bonne pour une misérable indigne de vos bienfaits !

— Ah çà ! que signifie ? » s'écria Gaston.

Madame Lambelle était vaincue ; elle ne voulut pas prolonger davantage cette scène pénible :

« Mon fils, je te permets d'embrasser ta cousine, ta femme, Madeleine Demoissec. »

Avec un cri passionné, sans réfléchir autrement, le jeune homme ouvrit ses bras à Madeleine, qui s'abattit en sanglotant sur sa poitrine, dans une détente générale de tout son être.

Qu'elle était heureuse ! qu'elle se sentait aimée ! qu'elle se trouvait enfin récompensée de ses heures de tristesse, de ses années laborieuses ! En un instant, elle oublia tout ce qu'elle avait souffert, tout ce qu'elle venait d'apprendre : Gaston l'aimait toujours, et elle serait sa femme !

Près d'eux, Madame Lambelle, se remettant

LETTRE DU VALAIS

(Correspondance particulière de la *Liberté*)

Sion, 2 janvier 1903.

1902 et 1903

Deux ans en une seule chronique, c'est beaucoup, semble-t-il.

En effet, ce serait beaucoup et même trop si votre correspondant prétendait faire l'histoire complète de l'année qui vient de finir et relever tous les événements possibles ou probables de l'année qui commence. Mais comme tel n'est pas son but et qu'il se contentera d'esquisser à grands traits la caractéristique des 12 mois qui viennent de glisser dans le néant et d'indiquer la voie économique dans laquelle le canton du Valais entre résolument avec le nouveau-né qu'est 1903, le titre de cette chronique n'apparaîtra ni trop hardi, ni trop prétentieux.

Au surplus, 1902 prendra fort peu de place dans l'histoire de notre canton. Elle *n'a été marquée par aucun fait bien saillant*, si l'on en excepte les inondations du Rhône qui ont jeté la désolation dans bien des ménages pauvres et miséreux. Et ce nouveau désastre a remis sur le tapis, plus brûlante que jamais, la question de l'abaissement du lit du fleuve qui, en ce moment, coule limpide et bon enfant entre des épis à nu qui ne savent que faire de leurs grands bras. Combien différentes sont ses allures, alors que durant les mois de l'été, époque de chaleur et d'orages, il roule, au niveau des digues, des flots tourmentés et boueux qui sont la terreur des riverains. Si encore, il se *contentait de faire des brèches, le mal ne* serait pas irréparable; mais, par suite des nombreuses et fortes courbes qu'il décrit, son courant, dans le centre du pays en particulier, n'est pas suffisant pour entraîner jusqu'au lac les matériaux que lui amènent les torrents latéraux. Le travail d'érosion des eaux, occasionné ou en tout cas facilité *souvent par un déboisement irrationnel, est* frappant dans la plupart de nos vallées. Une grande partie de ces masses de terre ou de pierres détachées des flancs des montagnes arrivent au Rhône et s'y déposent partout où le courant est trop faible. Les conséquences ne tardent pas à s'en faire sentir; il faut hausser les digues pour éviter les débordements. Mais les digues ne peuvent se hausser *indéfiniment* et l'inondation, au lieu de se produire par en haut s'effectue, lentement mais sûrement par en bas, c'est-à-dire par les filtrations. Là où celles-ci se produisent *le terrain cultivable diminue* d'année en année. C'est là un gros point noir à l'horizon économique du Valais, un problème qui veut et doit être résolu sans retard. Mais comment poser l'équation? Les dragues fonctionnent, il est vrai, de leur mieux; chaque hiver, elles extraient du lit du fleuve une quantité plus au moins considérable de matériaux qui servent à consolider les arrière-bords. Puisse leur travail ne pas être une répétition de celui de Sisyphe! A la session de novembre du Grand Conseil, une motion tendant à faire supporter par l'Etat, c'est-à-dire par le canton tout entier et non plus seulement par les Communes menacées, les frais d'entretien des digues du Rhône, a été présentée par un groupe de députés de la plaine; cette demande, renvoyée au Conseil d'Etat pour préavis et rapport, sera certainement bien accueillie; elle est équitable à tous égards, car, si la montagne n'avait pas déboisé un peu à tort et à travers, le Rhône ne constituerait pas pour les riverains un aussi redoutable voisinage.

La saison de 1902 a été sinon brillante, parce qu'un peu écourtée, tout au moins bonne pour nos nombreux hôtels de montagne. Le mouvement des étrangers croît sans cesse chez nous et l'industrie hôtelière constitue, actuellement, une des grosses ressources de notre canton. Les initiés prétendent que la qualité de nos visiteurs, financièrement parlant, c'est entendu, a diminué avec la quantité; c'est possible. Mais la chose a son avantage aussi, puisqu'elle doit permettre aux hôtels de se contenter d'un raisonnable confort et de faire abstraction d'un luxe qui augmente outre mesure le capital d'exploitation. Les caravansérails cosmopolites poussent, dans certaines vallées, comme les champignons après la pluie. Cette situation a amené une crise ou l'autre là où la concurrence est très accentuée, une baisse des prix et des bénéfices. *Mais pour le moment, MM. les* hôteliers ne sont pas encore à plaindre, tant s'en faut. Les doléances qu'ils aiment à *faire entendre, après chaque saison, sont* surtout destinées à amadouer le fisc, ce terrible fisc qui ne veut pas croire qu'un industriel puisse, en bouclant chaque année ses comptes par des pertes, finir quand même par s'enrichir.

La houille blanche n'a pas encore réalisé toutes les espérances financières que l'on fondait sur elle, bien loin de là; elle a même été la cause de déboires et de mécomptes plus ou moins sensibles. La percée du Simplon et celle du Lœtschberg (ou du Wildstrubel) transformeront-elles l'eau vagabonde de nos torrents en autant de mines d'or et d'argent? C'est peu probable, bien qu'il soit certain que, lorsque le Valais se trouvera sur la grande artère internationale qui est en voie d'achèvement, plusieurs de nos cascades solitaires qui, jusqu'à présent, se contentaient de produire une superbe écume et un saisissant effet de paysage, fourniront des forces génératrices qui trouveront certainement un emploi plus fréquent que ce n'est le cas actuellement.

L'année 1902, très satisfaisante au point de vue agricole, a été marquée par une hausse sensible du bétail et de tous les produits du sol. Par le fait que, chez nous, les prolétaires ne constituent, heureusement, qu'une infime minorité, cette situation a profité à la quasi-unanimité. Le petit négoce, en particulier, a vu les espèces affluer dans ses tiroirs à l'époque des foires et des fêtes de fin d'année. Pour lui aussi, l'année qui vient de s'écouler peut compter parmi les sept vaches grasses.

***

Le premier janvier 1903 a donné le jour à une très utile revue, le *Valais agricole*, qui, publiée sous les auspices du Département de l'Intérieur, paraîtra le 1er et le 15 de chaque mois. Ainsi que le fait remarquer avec infiniment de raison son rédacteur, M. Giroud, nous nous trouvons, en Valais, dans une situation toute spéciale au point de vue topographique, climatérique, économique et cultural. Cette situation, d'où naissent de multiples contrastes, exige un organe propre, à la portée du simple agriculteur (son abonnement n'est que de 2 fr. 50 par an), s'inspirant de ses intérêts, le guidant et l'initiant aux découvertes que la science et l'expérience mettent à sa disposition. Cet organe, nous l'avons maintenant. Nul doute qu'il ne rende d'éminents services à nos agriculteurs qui confondent encore trop souvent la tradition avec la routine.

Encore sous l'énergique et intelligente impulsion de M. le conseiller d'Etat de Preux, dont la sphère d'activité s'étend et à l'agriculture et à l'industrie, l'année qui *commence verra se réaliser un progrès con*sidérable sur le terrain économique. A sa prochaine session de mai, notre Grand Conseil discutera et adoptera, sans nul doute, une loi sur la protection des apprentis. Nous en avions un besoin urgent. Nos jeunes gens, jusqu'à présent, n'étaient que peu ou pas armés pour soutenir la lutte contre les éléments étrangers immigrés. Alors que pour nombre de ces derniers, notre *pauvre* Valais était un véritable Eldorado, témoin la « rue du Valais » construite par des industriels qui se sont enrichis chez nous, à Domo-d'Ossola, nos concitoyens souvent mal instruits dans leur état ou leur profession, quelquefois dépourvus de l'esprit d'économie qui seul fructifie le travail, végétaient, à peu d'exceptions près, au jour le jour. Si cette situation, qui a déjà subi une sensible amélioration grâce à l'heureuse initiative de la Société industrielle et des Arts et Métiers, avait continué encore, nous étions destinés à devenir les Irlandais de la Suisse. Cette loi, dont nous attendons les plus heureux effets, mérite plus qu'une simple mention; votre correspondant y reviendra.

Finalement, notre Code de procédure civile a été remis sur le métier. Qu'en sortira-t-il? Le projet qui a été soumis à une Commission parlementaire n'a pas le moins du monde les allures révolutionnaires. Les méchantes langues prétendent que la montagne a enfanté, non pas précisément une souris, mais tout au plus un rat. Et pourtant, notre procédure, vrai maquis à fondrières, aurait grand besoin d'être rendu un peu plus accessible aux simples mortels. Le malin qui s'y réfugie est indéfiniment et les sommations de la partie adverse et du juge ne produisent guère plus d'effet que celles des gendarmes italiens aux bandits calabrais.

Vous le voyez, 1903 sera une année marquée de solides progrès et notre Grand Conseil aura des questions fort intéressantes à étudier et à liquider.

Puisse notre cher canton être préservé des calamités devant lesquelles la science et le progrès sont impuissants.

---

peu à peu de cette secousse *si violente et si* imprévue, reprenait complète possession d'elle-même.

« Gaston, dit elle, je te la donne avec confiance, avec joie, heureuse de te donner une femme aussi dévouée et aussi honnête. »

Courbés sur ses mains qu'ils embrassaient, les jeunes gens unissaient leurs caresses pour mieux l'envelopper, et la veuve s'abandonnait, séduite, gagnée, souriant à Madeleine:

« Avant de savoir quels liens étroits nous unissaient, je te nommais déjà ma fille, je ne me trompais pas: c'était sans doute un pressentiment. »

La jeune fille lui adressa, à travers les larmes qui séchaient déjà sur son visage, un de ses adorables sourires.

Madame Lambelle, les unissant dans une même étreinte:

« Que le Ciel bénisse votre union, mes chers enfants! Je ne vous séparerai plus dans ma pensée ni dans mon cœur. »

Avec ses cheveux blancs comme de l'argent, son visage apaisé, tous ses traits reposés et tranquilles après tant d'années de lutte et de travail, avec ses yeux usés, où la fatigue adoucissait la flamme du regard en la rendant plus mélancolique et plus douce, Madame Lambelle, les mains étendues sur les deux jeunes têtes inclinés devant elle semblait réellement quelque figure de sainte, comme celles que l'on voit, dans les tableaux religieux, contemplant le ciel et baignées d'un rayon divin.

(A suivre.)

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

Le tremblement de terre du Turkestan russe. — Dans son rapport à l'empereur, le général Ivanof, gouverneur du Turkestan russe, annonce que d'ici un mois les autorités et les troupes d'Andidjan seront installées dans des bâtiments provisoires.

Le nombre des victimes, à la date du 20 décembre, se répartit de la façon suivante: Andidjan, 1600 personnes; Hiken, 700; Yarbactine, 600; Altirkoul, 650; Margir, 250; Kokanchikisk, 800 et Anak, 300. Ce qui donne un total de 4850 victimes.

Assassinats. — A Roustchouk, (Bulgarie), six Bulgares armés sont entrés nuitamment dans la maison d'un paisible vieillard musulman, et l'ont assassiné; ils ont de plus blessé grièvement son fils et se sont emparés de 1500 piastres.

Aux environs de la même ville, dans le village de Kadikoui, le fils d'un nommé Osman a été également assassiné, et les gendarmes bulgares eux-mêmes auraient blessé deux *musulmans du district de Béla.*

Rixe mortelle. — Une rixe est survenue sur la place publique de Saint-Ojen (Savoie), entre des ouvriers français et italiens travaillant au tunnel de Bellecombe.

Un ouvrier français, nommé Pierre Bal, a été tué à coups de couteau. Le Parquet de Moutiers se transportera aujourd'hui sur le lieu du crime.

SUISSE

En Valais. — Un incendie s'est déclaré à Sion, le 31 décembre, dans la cuisine de l'Ecole ménagère de l'Œuvre de la protection de la jeune fille et a détruit tout le mobilier et anéanti les provisions.

— Mercredi, sur la route de la Furka, près de Lax, une voiture attelée de trois chevaux s'est emballée, pendant l'absence de son conducteur. Lancée à fond de train, elle est venue se heurter violemment contre le parapet qui borde la route et surplombe le précipice au bas duquel coule le Rhône. Dans le choc, le timon s'est cassé et un des chevaux a été précipité dans le vide; il a été trouvé sans vie et tout pantelant. La voiture et les deux autres chevaux n'ont pas eu de mal.

FRIBOURG

Omnibus-automobiles. — Les essais de l'omnibus-automobile se poursuivent à la satisfaction du Comité d'initiative. L'importance des recettes moyennes journalières dépend beaucoup de l'horaire et les essais doivent tendre à déterminer aussi quelles *courses sont les plus avantageuses comme* rendement.

Les recettes, déjà assez rondelettes, faites avec l'horaire N° 2, ont été passablement plus élevées que celles faites avec l'horaire N° 1. L'horaire N° 3 ci-dessous va être mis en vigueur dès le mardi 6 courant inclusivement. Des horaires détaillés sont à la disposition du public au bureau du Comité, Route-Neuve, 36, et dans les villages desservis; enfin, auprès du personnel de l'omnibus.

Fribourg,	dép.	7 45	2 —	6 —
Tavel,	arr.	8 25	2 40	6 40
Tavel,	dép.	8 40	2 50	6 55
Fribourg,	arr.	9 25	3 35	7 40
Fribourg,	dép.	9 30	3 35	7 40
Givisiez,	arr.	9 45	3 50	7 55
Givisiez,	dép.	10 —	4 —	8 —
Fribourg,	arr.	10 15	4 15	8 15
Fribourg,	dép.	12 15	4 15	
Posieux,	arr.	12 55	4 55	
Posieux,	dép.	1 20	5 15	
Fribourg,	arr.	1 55	5 55	

Cet horaire annule les précédents.
Le service est interrompu le vendredi.

Les impôts de la ville de Fribourg. — Les contribuables de la ville de Fribourg, qui avaient été convoqués pour ratifier le projet d'aggravation des impôts communaux présenté par le Conseil communal et déjà approuvé par le Conseil général, ont tenu hier, à l'Ecole des filles, une séance assez mouvementée. La perspective d'une élévation des impôts a soulevé de vives récriminations. Nous reviendrons sur cette séance. Disons, en attendant, que l'assemblée a finalement refusé de ratifier le projet d'impôts pour la période de 1903-1908 et qu'elle a chargé le Bureau de renvoyer au Conseil communal diverses propositions fiscales, dont celle de l'annexion du plateau de Pérolles à la Commune de Fribourg.

Vol. — Vendredi passé, deux jeunes malandrins ont dévalisé l'habitation d'un citoyen de Noréaz et ont fait main basse sur une somme de 260 francs avec laquelle ils ont fait, à Fribourg, diverses emplettes. Dénoncés par un domestique qui les avait vus rôdant autour de la maison du vol, ils ont été pincés par la gendarmerie de Prez et ont fait des aveux.

Jubilé sacerdotal. — On nous écrit:

Dimanche 4 janvier, la paroisse de Plasselb a célébré la fête jubilaire de son vénéré curé, M. Aeby, soit le 25e anniversaire de son ministère paroissial.

Cette fête a revêtu le caractère d'une manifestation populaire de l'Oberland singinois.

Le T. R. P. Edouard, Gardien à Wyl (Saint-Gall), originaire de la même paroisse que le jubilaire (Bœsingen), avait été invité par les Conseils paroissial et communal de Plasselb à faire le sermon de circonstance.

L'après midi a eu bien un splendide cortège de la maison d'école à la Cure.

On y remarquait la paroisse au complet, la fanfare de Planfayon, revêtue d'un uniforme neuf, les rév. Curés des environs, invités *spécialement par les autorités, et une foule* très nombreuse accourue de toutes les paroisses voisines, heureuse de pouvoir rendre au vénéré curé Aeby un témoignage spécial de sympathie et de reconnaissance pour les insignes services rendus par lui à la contrée.

Devant la cure, M. Aeby a été l'objet d'une touchante manifestation des enfants des écoles et des membres de la Congrégation. M. le député Lauper a également exprimé au pasteur de la paroisse les sentiments de celle-ci.

Cette fête a attesté la ferveur de l'esprit chrétien qui anime les paroissiens de Plasselb et la noblesse de leurs sentiments à l'égard de leur vénéré pasteur.

Vu la solennité de l'Epiphanie, la *Liberté* ne paraîtra pas demain.

A Bulle. — Mardi 6 courant, Fête des Rois, à 7 ½ heures du soir, soirée familière au Cercle conservateur gruérien, à Bulle.

C. A. S. — Séance le 7 janvier 1903, à 8 ½ h. du soir, au local « Hôtel Suisse ».
Conférence: Tartarin au Wildstrubel par le Wildhorn.

Per gli Italiani. — Alle ore 9 ½ Santa Messa. Presso le Suore del Cenacolo.

DERNIER COURRIER

Saxe

On télégraphie de Dresde au *Temps*:

L'état du roi Georges a empiré. Samedi soir, les fonctions du cœur étaient faibles, ainsi que le pouls. La fièvre était très forte. Le docteur Fideler a constaté une diminution de forces et un commencement d'emphysème.

Cette aggravation est généralement attribuée à la volonté du roi d'assister, malgré l'avis de ses médecins, au conseil des ministres qui a délibéré sur la procédure à suivre dans le procès de séparation de corps et de *biens entre le prince royal et la princesse* Louise, que la Cour d'appel de Dresde va être appelée à juger.

France

Hier dimanche est mort à Paris, à l'âge de 80 ans, M. Pierre Laffitte, chef du positivisme, professeur au Collège de France.

A la mort d'Auguste Comte, en 1857, M. Pierre Laffitte, qui était désigné par son maître pour la présidence de ses exécuteurs testamentaires, fut choisi par ses confrères pour prendre la direction du positivisme.

Au Collège de France, il fit plusieurs années porter son cours sur les grands types de l'humanité depuis Moïse, Boudha, Confucius, saint Paul, Mahomet, etc.

M. Laffitte publia une partie de ses cours sur les grands types de l'humanité, sur la philosophie première; il fit paraître en 1869 une brochure sur la civilisation chinoise, très appréciée par les spécialistes.

Italie

Le ministre du Trésor, M. di Broglio, aurait de nouveau formellement manifesté à M. Zanardelli son intention de donner sa démission à cause de son état de santé. Les candidats à la succession de M. di Broglio *seraient M. Wollemborg et M. Luzzatti,* l'un et l'autre anciens ministres du Trésor.

Turquie

L'opinion la plus accréditée à Constantinople sur le résultat de l'entrevue du comte Lamsdorff avec M. de Goluchovski, est qu'aucun accord précis n'est intervenu, mais qu'on décida de veiller à l'application rigoureuse des réformes par la Turquie, se réservant d'intervenir au cas d'impuissance de celle-ci.

La Porte, se basant sur les difficultés d'un accord des puissances, semble moins inquiète.

L'ambassade d'Angleterre a remis à la Porte une note déclarant que, si la Turquie autorisait le passage des Dardanelles à quatre contre-torpilleurs russes venant de la Baltique pour se rendre dans la mer Noire, elle demanderait le même droit pour des torpilleurs anglais.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

Au Maroc

Tanger, 5 janvier.

Le Sultan vient d'accomplir un acte dont la portée sera grande et qui prouve son caractère énergique et son intelligence. Il a fait venir de Mequinez, où il était interné, son frère aîné, Mullay Mohammed, celui précisément que l'agitateur prétendait mettre sur le trône. Ce dernier a fait son entrée solennelle dans la capitale où il a été acclamé par la foule, après une réconciliation publique avec son frère.

Le Sultan installé dans le palais shérifien a fait savoir qu'il nommait son frère gouverneur de la province de Fez, faisant ainsi disparaître momentanément les bruits relatifs à l'aspiration au trône de Mullay Mohammed. A la suite de cette *habile manœuvre, les tribus environ*nantes de Fez sont venues assurer le Sultan de leur fidélité, et ont déclaré que Bou Amara était un imposteur et qu'elles lui barreraient la route de Fez.

Le danger immédiat d'un siège semble disparu; toutes les routes conduisant de la côte à Fez sont libres.

Le seul vaisseau de guerre qui était en *rade de Tanger a reçu l'ordre d'attendre* à Cadix les instructions du gouvernement espagnol.

Tanger, 3 janvier.

Les nouvelles officielles de Fez portent *que Bou-Hamara, au lieu de tirer* parti de sa victoire, a repris à l'improviste le chemin de Taza, après avoir été abandonné par les tribus des Hiaina, qui se sont retirées pour mettre leur butin en lieu sûr.

On mande de Fez que le Sultan prépare une forte expédition contre les rebelles.

Londres, 5 janvier.

Une dépêche de Tanger au *Times* dit que les routes du sud ouest sont coupées jusqu'à Rabat où d'importants vols de bestiaux ont été commis. De toutes les villes du littoral on signale l'arrivée de nombreux déserteurs.

Les tribus voisines de Tanger refusent des renforts, non par indiscipline, mais à cause des souffrances que les hommes ont à endurer à l'armée à cause du froid et de la faim. Les chefs assurent d'autre part qu'ils prennent toute la responsabi*lité pour la sécurité de tous les chrétiens* quoiqu'il arrive.

Londres, 5 janvier.

On affirme qu'un accord a été signé entre l'Angleterre et l'Espagne au sujet de la question marocaine. Ces deux puissances se seraient entendues pour agir en commun, quelle que soit la tournure que prendront les événements.

La Guayra, 5 janvier.

Les troupes des révolutionnaires approchent de Puerto Cabello. Les douanes de la Guayra seront fermées aujourd'hui lundi. Le nombre des sans-travail augmente et l'on craint des émeutes. Tous les gardes-côtes ont été licenciés.

Paris, 5 janvier.

D'après le résultat définitif des élections sénatoriales de dimanche, le gain des ministériels est de onze sièges.

Londres, 5 janvier.

Un télégramme de Changhaï au *Standard* dit *que Cheng chi Tong a été dé*pouillé de ses fonctions à cause de son *opposition aux projets russophiles* de Young Lou.

Prétoria, 5 janvier.

M. Chamberlain est arrivé hier dimanche, après une marche presque triomphale à travers le Natal et les nouvelles colonies.

New-York, 5 janvier.

Suivant un télégramme adressé du Venezuela au *New-York Herald*, le président Castro aurait abdiqué ou serait sur le point de le faire.

Londres, 5 janvier.

Le correspondant de Berlin au *Standard* dit que l'on croit tenir de source très sûre que le comte Lamsdorf et le comte Goluchowsky sont tombés d'accord pour demander au Sultan d'introduire en Macédoine de nombreuses réformes, surtout en matière de finances, de réorganiser la gendarmerie et de nommer un gouverneur favorable aux chrétiens.

Pékin, 5 décembre.

Les ministres de toutes les puissances, à l'exception de celui des Etats-Unis, ont *décidé de maintenir que l'indemnité* chinoise doit être calculé sur la base de l'or. Mais ils sont décidés à admettre un compromis, à condition que la Chine cesse de prétendre que le paiement en argent résulte des termes du protocole.

Pour la Rédaction: J.-M. SOUSSENS.

Soie lavable (Japonaise) Fr. 1.65

jusqu'à **fr. 2.65** le mètre — ainsi que les dernières nouveautés de la **" Henneberg-Soie "** en **noir**, en **blanc** et **couleurs** à partir de **95 ct.** jusqu'à **fr. 25** le mètre — en uni, rayé, quadrillé, façonné, Damas, etc.

Damas-Soie	à partir de fr. 1.30—fr. 25.—	Etoffes de soie p. robes de bal	à partir de 95 cent.—fr. 25.—
Etoffes en soie écrue, par robe	» »16.80—» 85.—	Etoffes de soie p. robes de mariées	» 95 » —» 25.—
Foulards-Soie imprimée	» 95 cent.—» 5.80	Etoffes de soie pour blouses	» 95 » —» 25.—

le mètre. Franco de port à domicile. Echantillons et catalogue par retour du courrier. 4

G. Henneberg, Fabricant de Soieries, à **Zurich.**

AVIS

Le soussigné a l'avantage d'aviser l'honorable public de la ville et de la campagne qu'il dessert dès ce jour

le Café Gruérien, à Bulle

Vastes locaux entièrement remis à neuf. Confort moderne.

BILLARD

Restauration à toute heure.

Fondues fribourgeoise et neuchâteloise.

Bière ouverte de Beauregard.

Vins du pays et étrangers de premier choix.

Se recommande, **Oscar MONNEY.**

Vente d'un domaine

Lundi 12 janvier prochain, à 3 heures après midi, à l'auberge communale, à Cordast, près Courtepin, l'office des poursuites du Lac fera vendre, en mises publiques, un beau domaine d'environ 31 poses, dont 2 en bois, avec maison d'habitation, grange, écurie et remises. H39F 157

Morat, le 2 janvier 1903.

Guérissez-vous et défendez-vous de la grippe,

de l'influenza, du catarrhe des bronches, ces fléaux de l'hiver, en prenant matin et soir, à jeun, le jus d'une orange pressée dans un verre H274J 164

d'eau de St-Ursanne

(SOURCE DE BEL-OISEAU)

Diplôme et médaille à la dernière Exposition de Porrentruy

AVIS

Le soussigné avise l'honorable public de la ville et de la campagne qu'à partir du **20 courant,** il dessert le

Café du Tilleul, à Bulle

Par un service soigné et une consommation de premier choix, il s'efforcera d'obtenir du public la confiance qu'il sollicite.

Fondues. — Vins de premier choix. — Bière Collaud.

H783B 3647 **Etienne Piller.**

TRAVAUX D'IMPRESSION

en lithographie, typographie et autographie

Exécution prompte et soignée
Prix modérés

Se recommande, H2556F 80

J. Jendly, Fribourg, rue des Alpes 20.

On trouvera

toujours comme par le passé, les fameuses H4032F 91

tablettes amères

dites aussi

tablettes au Vermouth

reconnues comme excellentes contre rhume, catarrhe, enrouement, etc., à la

Confiserie-Pâtisserie

M. BINZ-BONGARD

Stalden, 130

Dépôts : Neuhaus, rue des Epouses et rue de Lausanne.

CEDROL Dépuré. Bien supérieur au SANTAL, etc. PAS DE RIVAUX. VRAIMENT INFAILLIBLE. France & fr. GIRAUD, 9, Cours Berriat, GRENOBLE (France) 97

On cherche à acheter un bon immeuble locatif dans les prix de 50 à 60,000 fr., rapportant bien net 5 %. Adr. offres à M. David, 20, *rue* St-Jean, Genève. 118

Vente de meubles

Mercredi 7 janvier, à 10 h. du matin, devant le château, à Morat, l'office des poursuites du Lac fera vendre, en mises publiques, un lit complet, 6 chaises, 1 fauteuil, 3 tables, 1 canapé et une bibliothèque. H38F 156-83

Morat, le 2 janvier 1903.

Magasin J.-C. MEYER Papeterie

70, Rue des Epouses, Fribourg

Seul dépôt du Schapirographe perfectionné, le meilleur appareil pour reproduction de circulaires, prix-courants, dessins, etc., etc. (en usage dans tous les bureaux d'administration). — Demandez le prospectus. H951F 69

GRAND ASSORTIMENT D'ÉTIQUETTES POUR VINS ET LIQUEURS

Grand rabais pour marchands de vins, hôteliers et aubergistes

H. DOUSSE

Téléphone **chirurgien-dentiste** Téléphone

ROMONT Rue du Château **ROMONT**

SPÉCIALITÉ POUR LA POSE DES DENTS

Consultations tous les lundis à Châtel-Saint-Denis.

Gypserie. Peinture. Décoration.

ENTREPRISE DE TRAVAUX DE GYPSERIE, PEINTURE, DECORATION

Travail soigné. — Prix modérés.

ÉCHANTILLONS DE TAPISSERIE A DISPOSITION

Se recommande, H759F 67-355

Edouard TONA, Beauregard.

Quiconque veut se débarrasser 115 une fois pour toutes et radicalement de son asthme, même le plus *tenace, toux, catarrhe des bronches, engorgement* du poumon et mucosités, enrouement, expectoration anormale, sueurs nocturnes, en général de toute affection pulmonaire, même invétérée, fasse usage sans retard du célèbre spécifique « Antituberculine » (marque déposée). Il ne manque pas son effet, même dans les cas désespérés. Prix : 3 fr. 50. Dépôt à Fribourg : **Pharmacie Bourgknecht.**

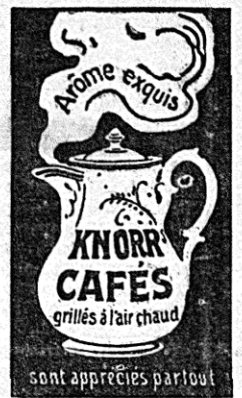

Seul véritable en paquets à 1/4 kilo contenu net avec la marque de fabrique

" KNORR "

En vente chez :
M. Vicarino et Cie.
Md Challamel, rue de Lausanne, 71. H130Z 150
Mme Duguet-Genoud.

Une cuisinière

bien recommandée, d'âge mûr, cherche place pour le 15 janvier ou 1er février.

Offres, sous H56F, à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler, Fribourg.* 163

ON DEMANDE

pour un petit ménage de la ville

une jeune fille

honnête et sachant mettre la main à tout. Ne pas se présenter sans certificats.

S'adresser à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler, Fribourg,* sous H58F. 165

ALIMENT POUR VEAUX

Seul aliment complet et bon marché remplaçant avec économie le lait naturel pour l'élevage des veaux, porcelets, agneaux, etc. — Revient à 3 centimes le litre.

PAR SACS DE 5. 10. 25 ET 50 KILOG.

Prix : 0,65 le kilo.

Vendu sous le contrôle du Laboratoire Fédéral.

Dépôt à Fribourg :

Veuve J. BETSCHEN

COMMERCE DE FARINES

A LOUER
Restaurant-Jardins
DE
TIVOLI

Près la gare, Fribourg

S'adresser, sous H37F, à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler, Fribourg.* 155

Les communications écrites seront seules examinées.

A LOUER

de suite, dans un important village de la Singine, un magasin avec logement ; eau dans la maison.

S'adresser à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler, Fribourg,* sous H34F. 153

A VENDRE

un mobilier complet, composé de 2 lits, 2 commodes, armoire, secrétaire, canapé, literie, etc.

S'adresser au No 217, rue de la Préfecture, au rez-de-chaussée.

A LOUER

pour *le 25 juillet prochain,* le logement du premier comprenant six pièces et cuisine, plus le magasin très bien situé, de la maison dite des Câbles, à Fribourg (ancienne maison Gremaud, doct.). Le magasin, qui peut servir à différents commerces, est d'un rapport assuré.

S'adresser à **M. François Reichlen,** rue Saint-Pierre, 18, **Fribourg.** H10F 140

DÉPOT DE FILATURE
de chanvre et de lin

Filage prompt et soigné. Prix modérés

COTONS A TISSER

ET BLANCHISSAGE

chez François GUIDI

DERRIÈRE SAINT-NICOLAS

Pour trouver rapidement une place à Genève, en Suisse ou à l'étranger, écrire à l'**Agence David, Genève.** H2041X 83

ON DEMANDE

une bonne sommelière, connaissant bien le *service de table.*

S'adresser à la **Cuisine Populaire,** rue de l'Hôpital, Fribourg. H42F 159

Pharmacies d'office

6 janvier, Epiphanie

Pharmacie Thurler et Kœhler, *rue de Lausanne, 13.*

Pharmacie J. Esseiva, *rue du Pont-Suspendu, 109.*

Famille sans enfants,
cherche à louer
joli appartement
de 5 pièces, avec jardin si possible, de préférence rue Saint-Pierre.

Offres sous H53F, à Haasenstein et Vogler, à Fribourg. 161

Mlle VILLET

Sage-femme. Garde-malade.

DIPLOMÉE 160

à la Maternité de Lausanne

MASSAGE ET VENTOUSES

a transféré son domicile

Rue de Lausanne, 72

LIÈVRES. LIÈVRES.

La maison de comestibles

E. CHRISTEN, BALE

expédie
jusqu'au 1er mars 1903
franco domicile Suisse

Lièvres extrabeaux

dépouillés, la pièce 4 fr. 50.
dans la peau 4 fr. 80. 149

VENTE JURIDIQUE

L'office des poursuites du Lac vendra, en mises publiques, le mercredi 7 courant, à 10 h. du matin, sur la place de la maison d'école, à Morat, 1 canapé, 2 tables, 1 secrétaire, 9 chaises, 2 tableaux à l'huile, 1 grande glace, 1 lit complet et 1 grand pupitre. H40F 158

Morat, 2 janvier 1903.

Au bord de la mer

Saison d'hiver pour jeunes filles et fillettes délicates. Soins maternels. Leçons d'italien. Prix modérés. Ecrire : *Pensionnat Trossarello,* **Finalmarina** (Italie).

Si vous voulez vous délivrer de 43 1646

Rhumatisme

Courbature dans les reins, douleurs rhumatismales employez le remède excellent

Emplâtre Rocco

ordonné par les médecins

Fr. 1.25 aux pharmacies:

L. Bourgknecht, F. Stajessi, Thürler et Kœhler, à Fribourg ; F. Golliez, à Morat ; Barbezat et Vullémoz, à Payerne ; Porcelet, à Estavayer ; E. Jambé, à Châtel-St-Denis, et dans toutes les pharmacies en Suisse.

„GALA PETER"

POUR CROQUER

Le premier des Chocolats au lait suisse

Peu sucré, il ne donne pas la soif.

Fabrique à VEVEY (Suisse)

Toutes les autres marques sont des imitations

Asthme, anémie, catarrhe des poumons, du larynx et du nez

Je suis heureuse de pouvoir vous annoncer que depuis que j'ai suivi votre traitement par correspondance, mes violents accès d'asthme, d'étouffements et d'oppression, cattarhe des poumons, du larynx et du nez, maux de tête, toux, anémie, lassitude, et nervosité ont entièrement disparu. Les accès d'asthme surtout avaient été particulièrement pénibles. Chaque mois, j'en avais 3 ou 4 reprises et chaque fois j'étais comme anéantie, sans pouvoir faire un mouvement dans mon lit et sans pouvoir prendre aucune nourriture ; l'oppression était parfois si violente qu'il m'était impossible de parler. Aujourd'hui, grâce à vos soins infatigables les choses ont bien changé, j'ai repris de l'embonpoint, je supporte très bien le travail et j'ai passé tout l'été et tout l'hiver sans un seul jour de maladie, ce qui ne m'était pas arrivé depuis trois ans. Si j'ai tardé de vous répondre, c'est que je voulais m'assurer que ma guérison était bien réelle. Je vous suis sincèrement reconnaissante de vos bons soins et ne manquerai pas de vous recommander aux personnes souffrant de l'asthme, ce qui était un terrible mal. Crêt, Vaillant 19 Locle, le 31 mai 1901. Maria Bellat.

Vu pour légalisation de la signature apposée ci-dessus en ma présence par Mlle Maria Bellat, horlogère, domiciliée en ce lieu. Le Locle. Ct. Neuchâtel, le 31 mai 1901. D. L. Favarger, notaire. Adresse : « Policlinique privée Glaris, Kirchstrasse 405, Glaris »

Mlle Lucie BURDEL

SALON DE COIFFURE

106, rue du Pont-Suspendu, 106, au premier

ARRIVE DE PARIS

avec les dernières nouveautés de la saison

SE REND A DOMICILE H4819F 3650

Avis et recommandation

Le soussigné informe l'honorable public de la ville et de la campagne qu'à partir du 29 décembre il a repris à son compte le **magasin de coiffeur de M. O. Bertschy, rue de la Préfecture, No 213.** H4802F 3644

Par un service soigné et des prix modérés, il s'efforcera de mériter la confiance qu'il sollicite. **Albert Piller,** *coiffeur.*

COURS DE DANSE

Le soussigné avise l'honorable public qu'il commencera son 2me cours le **mercredi 7 janvier, au Faucon.**

S'inscrire au magasin. H4789F 3639

Léon BOVET.

MALADIES DES POUMONS

L' « Antituberculine » guérit les plus invétérés, de *catarrhes chroniques des poumons* et d'*asthmes.* En même temps le meilleur remède contre la dangereuse pulmonie. Toux et douleurs disparaissent en peu de temps. Le plus nouveau moyen de guérison. Grand succès. Beaucoup de lettres de remerciements. — Prix : 3 fr. 50.

Dépôt à Fribourg : **Pharmacie Bourgknecht.** 116

LES

Pastilles Géraudel

sont sans rivales pour guérir radicalement et rapidement toutes les maladies de la gorge et de la poitrine, comme les refroidissements, bronchites, catarrhes, irritations, asthme, phtisie, etc.

Des millions de personnes ont été guéries

EN VENTE

dans toutes 104
les pharmacies du monde

EXIGER LES VÉRITABLES

Pastilles Géraudel

COMBUSTIBLES

Emile PILLOUD

10, AVENUE DE LA GARE, FRIBOURG

Houille de flammes **Houille de forge**

Anthracites belge et française

Coke de gaz et coke dur **Briquettes de lignite**

Briquettes pour chaufferettes

Charbon de bois

Bois de chauffage coupé et non coupé

Tourbe comprimée H3907F 90

Paul MAYER, Fribourg

SUCCURSALE A ROMONT

Matériaux de construction

Téléphone GROS — DÉTAIL Téléphone

Tuyaux en terre cuite d'Aarau, pour conduites d'eau.
Tuyaux en ciment de Lyss.
Drains.
Briques réfractaires pour fours.
Briques, tuiles et planelles pour garnissage de potagers et fourneaux.
Chaux grasse. H407F 103-1751
Carreaux en faïence de toutes nuances.
Tuiles en verre et lucarnes en fonte.

VITRAUX

en tous genres, pour églises et maisons particulières, aux prix les plus modérés.

ECHANTILLONS A DISPOSITION H985F 70

KIRSCH & FLECKNER

FRIBOURG Avenue du Midi **FRIBOURG**

MÉDAILLE D'OR Paris 1900,
la plus haute récompense.

Café du Midi, rue de Romont

FRIBOURG

Spécialité de fondues fribourgeoise et neuchâteloise 129

Représentation de vins fins : Bordeaux, Bourgogne, Malaga, Madère, Sherry, Alicante, etc.

Consommations de 1er choix. Bière de Beauregard.

Se recommande, CHRISTEN, propr.